

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2018 à 18 heures, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Denis Chalifoux  
Chantal Gauthier  
Jean Léo Legault  
Sylvain Marinier  
Marc Tassé

**Absences :**

Frédéric Broué  
Grant MacKenzie

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et du greffier par intérim; il est 18h00.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2018-09-471

**2. Approbation du règlement numéro 009-2018 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs**

**Approbation du règlement numéro 009-2018 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, l'affectation de la somme de 96 703,94 \$ provenant du solde disponible du règlement 004-2016 et autorisant un emprunt d'un montant de 278 296,06 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2018, la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement numéro 009-2018 décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, l'affectation de la somme de 96 703,94 \$ provenant du solde disponible du règlement 004-2016 et autorisant un emprunt au montant de 278 926,06 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 607 du Code municipal, un règlement d'emprunt adopté par une Régie intermunicipale doit être approuvé par résolution de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la juridiction de la régie;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'approuver le règlement numéro 009-2018 adopté le 16 août 2018 par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, décrétant l'acquisition d'un camion à chargement frontal, l'affectation de la somme de 96 703,94 \$

| Initiales |          |
|-----------|----------|
| Maire     | Greffier |

provenant du solde disponible du règlement 004-2016 et autorisant un emprunt au montant de 278 926,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2018-09-472

**3. Octroi de contrat- Appel d'offres LC-2018-005 - Fourniture et installation de bandes de patinoires extérieures - Centre sportif Damien-Héту**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions suite à son appel d'offres public numéro LC-2018-005;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services loisirs et culture ;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande LS\*1699, sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la ville*, le trésorier est autorisé à faire le paiement de sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la société «Les Installations sportives Agora inc.», plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires extérieures pour un montant de 93 582,75\$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro LC-2018-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2018-09-473

**4. Résiliation de contrat - Appel d'offres GI-2018-005T – Travaux 2018 - chemin de Normandie et Place Beaulac**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Construction Monco Inc. pour le projet "Travaux 2018/Chemin de Normandie et Place Beaulac – appel d'offres GI-2018-005T";

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint des Services techniques et de la proximité;

CONSIDÉRANT la saine administration et, en fonction des meilleurs intérêts des contribuables;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de résilier le contrat de Construction Monco Inc., sans cause, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2018-09-474

**5. Nomination d'un greffier adjoint**

| Initiales |          |
|-----------|----------|
| Maire     | Greffier |

CONSIDÉRANT QUE le départ de monsieur Benoit Fugère auquel les responsabilités en tant que greffier adjoint avaient été déléguées;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un greffier adjoint;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

a) de procéder au remplacement de monsieur Benoit Fugère en ajoutant les fonctions de greffier adjoint au poste de directeur général adjoint des Services de l'urbanisme, du développement durable et du greffe à monsieur Simon Lafrenière, effectif en date du 26 septembre 2018;

b) d'autoriser le directeur général, monsieur Alain Paquette, à signer pour et au nom de la Ville tout document donnant effet à la présente, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**6. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**7. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

Le greffier par intérim,  
Simon Lafrenière

| Initiales |          |
|-----------|----------|
| Maire     | Greffier |